

# Règlement Intérieur

## Tenue vestimentaire

Tenue décontractée voire de sport à préconiser des chaussures de sport en compétition la tenue blanche est souhaitable, les pantalons jeans ne sont pas acceptés (Règlement des compétitions FFTA) ou bien la tenue du club

## Tenue du club

Régulièrement des commandes seront passées pour pouvoir fournir à chacun des éléments de la tenue du club, vous pourrez en acquérir au fur et à mesure les différentes composantes

## Matériel à posséder

individuel non fourni par le club

Carquois  
Protège bras  
Palette  
Dragonne  
4 flèches au minimum et en bon état  
Eventuellement un plastron

## Matériel individuel prêté par le club

1er temps arc classique avec corde et Nock set  
ensuite viseur  
canne

Obligation d'entretenir le matériel et de signaler tout problème  
graissage de la corde  
repose-flèche à surveiller

A disposition fausse corde ou bandoir

Le matériel individuel peut être prêté les deux premières années en contrepartie d'une caution prélevable au 1/11 de l'année suivante en cas de non restitution, révisable tous les ans ( mise en place lors du passage au terrain) ensuite possibilité de location suivant le tableau ci-dessous

	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	7ème année
niveau initiation	30,00 €	50,00 €	80,00 €		
niveau perfectionnement	50,00 €	80,00 €	120,00 €	150,00 €	180,00 €

*application au 1/01/2008* *révisable tout les ans*

## Horaires

Il est souhaitable pour tous de respecter les horaires des entrainements

En cas d'absence ou de retard des entraîneurs il est vivement recommandé aux parents accompagnant d'attendre l'arrivée de l'un d'eux ou d'un membre du bureau avant de laisser leur enfant sur place et sans surveillance.

## Séances

La présence des accompagnateurs est tolérée pendant les séances, à charge pour eux de n'intervenir en aucun cas dans le déroulement de celle-ci sauf à la demande d'un entraîneur ou en cas de problème de sécurité. Il voudront bien rester dans la première partie du gymnase.

Tout tireur ne respectant pas les règles de sécurité pourra être exclu de la séance voire même radié définitivement en cas de récidive avérée, et ce en conformité avec les statuts de la 1CAA

## Passeports

Le passeport jeune est gratuit

Le passeport de l'archer est payant (5 € au 1/10/2007)

## Badges

Les plumes, flèches et autre distinctions attribuées selon les barèmes de la FFTA sont gratuits

## Documents

Un certain nombre de documents sont disponibles au club house, sauf exception ils ne sont consultables que sur place.

## Compétition

Dans l'intérêt et le respect de tous, une absence non signalée au préalable soit à l'organisateur, soit au responsable de l'entraînement pourra être sanctionnée d'un montant financier égal à l'engagement.

## Terrain

L'accès au terrain est libre, quoiqu'il en soit, il est conseillé que seuls les licenciés possédants au minimum la flèche rouge puissent en profiter .

les mineurs doivent être **impérativement** accompagnés d'un adulte et la gente féminine est priée de s'assurer de la sécurité des lieux avant d'en disposer.

Les chaussures fermées y sont obligatoires (tongs et sandales à proscrire !!!)

Des blasons déjà percutés sont à la disposition des tireurs qui les demandent aux responsables (Club House)

La propreté des lieux doit être respectées

Tout incident ou détérioration doit être signalé le plus rapidement possible

il est fortement conseillé de vérifier qu'aucune personne ne se trouve au fond du terrain derrière les arbres, ou derrière les cibles.

Régulièrement des volontaires nettoient le terrain, vous êtes invité à en faire partie ainsi que pour le remplacement des pailles

## Matériel d'occasion

les dépôts ne sont acceptés que si le matériel est clairement identifiable (étiqueté)  
un fiche explicite doit être remplie (fiche jointe)

En aucun cas la 1ère compagnie ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de dégradation de ce matériel.

Au delà d'un an le matériel devra être récupéré s'il n'est pas vendu, sinon il deviendra la propriété du club après 18 mois.

## Détecteur

Le club met à disposition un détecteur de métaux pour rechercher les flèches sur le terrain d'entraînement ou lors des compétitions extérieures, il est évident que son entretien incombe à toute personne qui l'utilise et de signaler tout dysfonctionnement.

## Etiquette

Les archers de la 1ère compagnie d'arc d'aunis sont priés de respecter les principes de bienséances, c'est à dire :

salut aux archers présents

respect es entraîneurs et responsables bénévoles

écoute des consignes et mise en application

respecter le timing général du cours pour aller chercher ses flèches en cible

une flèche est dans le carquois lors des aller-retour

pas de flèche sur l'arc tant que tous les archers ne sont pas revenus sur ou au delà de la ligne de tir

mettre en pratique les principes du bon archer

## Un bon archer

Ne parle pas à voix haute pendant que d'autres sont en train de tirer

Neparle pas à un autre archer sur la ligne si celui-ci préfère le silence

Ne s'exclame pas à la fin de son tir, qu'il soit bon ou mauvais, afin de ne pas perturber les autres tireurs

Ne se retire pas de la ligne de tir si son voisin est à pleine allonge  
Ne se promène pas derrière la ligne pour comparer les scores  
Ne touche pas l'équipement des autres archers sans permission  
Ne laisse pas de débris sur le terrain  
Ne fume pas sur le terrain  
Ne perturbe pas le tir avec son téléphone portable qui doit être mis en mode vibreur  
En extérieur ne tire pas de distance hors de sa portée afin d'éviter de chercher ses flèches derrière la cible à chaque volée  
Permet à un autre archer de tirer à côté de lui en ménageant la place nécessaire

**Ce règlement n'est pas exhaustif et nous comptons sur le bon sens de chacun pour exercer le tir à l'arc dans de bonnes conditions.**

Je, soussigné, ....., déclare  
faire acte de candidature au Comité directeur de la première compagnie d'Arc  
d'Aunis lors de l'assemblée générale électorale du 15 janvier 2008.

Fait à La Rochelle, le .....

Signature:

**Procuration**

Je, soussigné, ....., déclare  
ne pouvoir être présent lors l'assemblée générale électorale du 15 janvier 2008.  
de la Première Compagnie d'Arc d' Aunis, et donne procuration à:  
.....  
membre de la Première Compagnie d'Arc d' Aunis.

Fait à

Le

Signature

.....